
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 août 2025 à 19 h
4243, rue de Charleroi**

PRÉSENCES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Maxime Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Carmen Baiant, secrétaire chercheuse
M. Louis Tremblay, chargé de communications

Étaient aussi présents :

PDQ 39
Mme Hélène Mercier, commandante
M. Christian Komzé, conseiller en développement communautaire

Personnel du cabinet

Amély Noël, chargée de secrétariat
James Osné, attaché politique
Sauvageau Edith, attachée politique

Nombre de personnes dans la salle : 41

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé. Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA25 10 169

Adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 août 2025, à 19h.

Modification séance tenante, à la suite de l'ajout des dossiers suivants :

10.07 : Offrir les condoléances du conseil à la famille du Monsieur Marbens Dorelus, décédé le 9 juillet 2025, à l'âge de 21 ans.

10.08 : Offrir les condoléances du conseil à la famille de Madame Elena Pimpinella Adipietro, décédée le 31 juillet 2025, à l'âge de 86 ans.

10.09 : Offrir les condoléances du conseil à la famille du Révérend Père Yves-Michel Touzin, décédé le 10 juin 2025, à l'âge de 70 ans.

20.09 : Adjuger à Eurovia Québec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 178 510,46 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de décohésion et de stabilisation de la chaussée, de construction des trottoirs, de remplacement des branchements d'eau en plomb et de correction des raccordements inversés sur la rue Pascal, entre le boulevard Rolland et l'avenue Désy, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser une dépense de 281 332,52 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 117 851,04 \$, taxes incluses, pour les incidences, donc une dépense totale de 1 577 694,02 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre, dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR). Appel d'offres 1158 / 2 soumissionnaires

20.10 : Adjuger à L'archevêque & Rivest Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 065 818,25 \$ taxes incluses, un contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture du centre des loisirs de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 180 000,00 \$ (18%) pour les contingences, une dépense de 16 000,00 \$ pour les incidences (laboratoire de surveillance), pour une dépense totale de, 1 261 818,25 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1159 / 3 soumissionnaires

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 août 2025, à 19h.

Modification séance tenante, à la suite de l'ajout des dossiers suivants :

10.07 : Offrir les condoléances du conseil à la famille du Monsieur Marbens Dorelus, décédé le 9 juillet 2025, à l'âge de 21 ans.

10.08 : Offrir les condoléances du conseil à la famille de Madame Elena Pimpinella Adipietro, décédée le 31 juillet 2025, à l'âge de 86 ans.

10.09 : Offrir les condoléances du conseil à la famille du Révérend Père Yves-Michel Touzin, décédé le 10 juin 2025, à l'âge de 70 ans.

20.09 : Adjuger à Eurovia Québec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 178 510,46 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de décohésion et de stabilisation de la chaussée, de construction des trottoirs, de remplacement des branchements d'eau en plomb et de correction des raccordements inversés sur la rue Pascal, entre le boulevard Rolland et l'avenue Désy, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser une dépense de 281 332,52 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 117 851,04 \$, taxes incluses, pour les incidences, donc une dépense totale de 1 577 694,02 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre, dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR). Appel d'offres 1158 / 2 soumissionnaires

20.10 : Adjuger à L'archevêque & Rivest Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 065 818,25 \$ taxes incluses, un contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture du centre des loisirs de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 180 000,00 \$ (18%) pour les contingences, une dépense de 16 000,00 \$ pour les incidences (laboratoire de surveillance), pour une dépense totale de, 1 261 818,25 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1159 / 3 soumissionnaires

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Coupe de la NBA
- Merci aux équipes de l'arrondissement
- Signature du livre d'or par Mme Sophie Duchesne Laguerre
- Vague de chaleur

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont

- Pickleball
- Journée internationale du souvenir de la traite négrière
- Nomination de Mme Christine Black à titre de membre du conseil d'établissement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'île-de-Montréal
- Journée de l'achat du livre québécois
- 100 ans de la Paroisse Ste-Gertrude

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Retour sur l'été
- Journée mondiale de la jeunesse

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

- Festival Nord Mozaïk

10 - Période de questions du public

Questions des citoyens présents dans la salle

M. Jean-Marc Joseph

Invitation à un événement par le Regroupement Jeunesse en action

Mme Jasmine Pierre-Blanc

Retour sur « Basket de rue 2025 »

M. Jean-François Gagné

La sécurité dans les rues principales à Montréal-Nord

M. Fred Brun

Construction au 11700, avenue Bellevois

M. Michel Pirro

Fête nationale de la famille - 2025

Mme Carmel-Antoine Bessard

Personnalité publique - Éloge funèbre

M. Paul Champagne

Inondation tunnel Lacordaire

M. Baxter Laporte

Sens de la circulation sur le boulevard Ste-Gertrude

Questions reçues via le formulaire électronique

Mme Claire Montillet

Dos d'ânes sur Avenue Racette

M. Denis Ouimet

Date boutoir de la mise aux normes des piscines

Mme Suzanne Girard

Nettoyage de la rue Belleville

Suspension de la séance à 20h 03

Reprise de la séance à 20h 20

CA25 10 170

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 juin 2025, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 juin 2025, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

CA25 10 171

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité de démolition tenue le 2 juillet 2025.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité de démolition tenue le 2 juillet 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1259988005

CA25 10 172

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 juillet 2025.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 juillet 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1259988006

CA25 10 173

Offrir les condoléances du conseil à la famille du Monsieur Marbens Dorelus, décédé le 9 juillet 2025, à l'âge de 21 ans.

Attendu que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de M. Marbens Dorélus survenu le 9 juillet 2025;

Attendu que Marbens était étudiant en gestion et nourrissait l'ambition de se lancer en affaires. Il était aussi profondément impliqué dans la communauté, notamment à la Maison des jeunes L'Ouverture et au Temple Des Arts Martiaux Shotokan Karaté-Dô dirigé par Aristhène Clermeus.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu que :

Les membres du conseil prient la famille Dorélus, les ami.e.s ainsi que leurs proches d'agrérer leurs plus sincères condoléances et l'expression de leur profonde sympathie.

Adopté à l'unanimité.

10.07

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

CA25 10 174

Offrir les condoléances du conseil à la famille de Madame Elena Pimpinella Adipietro, décédée le 31 juillet 2025, à l'âge de 86 ans.

Attendu que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Elena Pimpinella Adipietro survenu le 10 juin 2025;

Attendu qu'étant présidente du club d'âge d'or San Marco, Madame Adipietro était une bâtieuse de liens, une leader qui aura marqué Montréal-Nord d'une empreinte indélébile. Une femme au grand cœur également qui aura œuvré, pendant plus d'une quinzaine d'années au sein du club d'âge d'or San Marco, pour le bien-être des personnes ainées

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Christine Black

Et résolu que :

Les membres du conseil prient la famille de madame Adipietro, les membres du club d'âge d'or San Marco et ami.e.s d'agréer leurs plus sincères condoléances et l'expression de leur profonde sympathie.

Adopté à l'unanimité.

10.08

Intervention de Mme Chantal Rossi, conseillère de ville

CA25 10 175

Offrir les condoléances du conseil à la famille du Révérend Père Yves-Michel Touzin, décédé le 10 juin 2025, à l'âge de 70 ans.

Attendu que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès du Révérend Père Yves-Michel Touzin survenu le 10 juin 2025;

Attendu qu'étant prêtre de l'Église Notre Dame d'Haïti sise à Montréal Nord, le Père Touzin était un bâtisseur qui aura marqué Montréal-Nord d'une empreinte indélébile. Un homme au grand cœur également qui aura œuvré, pendant plus d'une quinzaine d'années, pour le bien-être de la communauté nord-montréalaise en particulier les Chrétiens Catholiques;

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu que:

Les membres du conseil prient la famille Touzin, les fidèles de l'Église Notre Dame d'Haïti et ami.e.s d'agréer leurs plus sincères condoléances et l'expression de leur profonde sympathie.

Adopté à l'unanimité.

10.09

Intervention de M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement

CA25 10 176

Adjuger à Banexco Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 189 133,88 \$ taxes incluses, un contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement partiel de la bibliothèque Yves-Ryan de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 30 261,42 \$ pour les contingences, une dépense de 34 259,10 \$ pour les incidences, pour une dépense totale de 253 654,40 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1156/10 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adjugé à Banexco Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 189 133,88 \$ taxes incluses, un contrat pour la réfection majeure du chalet du parc Saint-Laurent de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 30 261,42 \$ taxes incluses, à titre de contingence pour des dépenses imprévues au chantier;

QUE soit autorisée une dépense de 34 259,10 \$ taxes incluses, à titre d'incidences pour l'achat d'équipements et services par l'arrondissement;

QUE soit autorisée une dépense totale de 253 654,40 \$ taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1257387001

Intervention de Mme Chantal Rossi, conseillère de ville

CA25 10 177

Modifier le financement obtenu du Service de l'Urbanisme et de la mobilité (SUM) lié au projet de la réfection de la rue Matte d'un montant de 2 239 340,77 \$ net de ristournes par un financement provenant de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit modifié le financement obtenu du Service de l'Urbanisme et de la mobilité (SUM) lié au projet de la réfection de la rue Matte d'un montant de 2 239 340,77 \$ net de ristournes par un financement provenant de l'arrondissement de Montréal-Nord.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1259595011

CA25 10 178

Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île visant l'utilisation d'une parcelle de terrain située à l'intersection des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis, pour une durée de dix (10) ans, afin d'aménager une piste cyclable.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvé le protocole d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île visant l'utilisation d'une parcelle de terrain située à l'intersection des boulevards Albert-Hudon et Maurice-Duplessis, telle que définie à l'Annexe A, soit une partie des lots 6422823, 6422824, 6458755, d'une superficie approximative de 400 m² (largeur de 3 m), pour une durée de dix (10) ans à compter de la date de la signature, afin d'aménager une piste cyclable.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1258539002

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement

CA25 10 179

Accorder une contribution financière d'un montant de 75 000 \$ à l'organisme Le Pôle pour la réalisation du projet « Destination Fleury Est et Monselet », dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales Hors-SDC, et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière d'un montant de 75 000 \$ à l'organisme Le Pôle pour la réalisation du projet « Destination Fleury Est et Monselet », approuvé par le Service du développement économique de la Ville de Montréal (SDE) dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales Hors-SDC;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme Le Pôle;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1259069003

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement

CA25 10 180

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie Sans Frontières pour le soutenir dans ses activités annuelles, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ à l'organisme Saint-Michel Vie Sans Frontières pour le soutenir dans ses activités annuelles;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1253573034

CA25 10 181

Accorder une contribution financière de 500 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord pour soutenir l'organisme dans les différents services offerts auprès des citoyens âgés de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord pour soutenir l'organisme dans les différents services offerts auprès des citoyens âgés de l'arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1253573033

CA25 10 182

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Regroupement Jeunesse en Action pour soutenir l'organisation du Festival Jeunesse en Action qui aura lieu le 30 août 2025 au parc Aimé-Léonard, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ à l'organisme Regroupement Jeunesse en Action pour soutenir l'organisation du Festival Jeunesse en Action qui aura lieu le 30 août 2025 au parc Aimé-Léonard;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1253573031

CA25 10 183

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Le Riverain des Tours Gouin pour soutenir l'organisation de la Fiesta Mexicaine avec mariachis qui aura lieu le 22 août 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 300 \$ au Club d'âge d'or Le Riverain des Tours Gouin pour soutenir l'organisation de la Fiesta Mexicaine avec mariachis qui aura lieu le 22 août 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1253573030

CA25 10 184

Adjuger à Eurovia Québec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 178 510,46 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de décohésion et de stabilisation de la chaussée, de construction des trottoirs, de remplacement des branchements d'eau en plomb et de correction des raccordements inversés sur la rue Pascal, entre le boulevard Rolland et l'avenue Désy, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser une dépense de 281 332,52 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 117 851,04 \$, taxes incluses, pour les incidences, donc une dépense totale de 1 577 694,02 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre, dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR). Appel d'offres 1158 / 2 soumissionnaires

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adjugé à Eurovia Québec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 178 510,46 \$, taxes incluses, le contrat 1158 pour l'exécution des travaux de décohésion et de stabilisation de la chaussée, de construction des trottoirs, de remplacement des branchements d'eau en plomb et de correction des raccordements inversés sur la rue Pascal, entre le boulevard Rolland et l'avenue Désy, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, le tout, conditionnellement à l'acceptation à la gdd 1256329004. Offrir au conseil municipal, la prise en charge la conception et la réalisation des travaux associés à la correction de trois raccordements d'égout inversés et le remplacement de six entrées de

services en plomb sur la rue Pascal dans le cadre du contrat de réaménagement de la rue Pascal entre l'avenue Désy et le boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)";

QUE soit autorisée une dépense de 281 332,52 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 117 851,04 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 577 694,02 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1256329005

CA25 10 185

Adjuger à L'archevêque & Rivest Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 065 818,25 \$ taxes incluses, un contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture du centre des loisirs de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 180 000,00 \$ pour les contingences, une dépense de 16 000,00 \$ pour les incidences (laboratoire de surveillance), pour une dépense totale de, 1 261 818,25 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1159 / 3 soumissionnaires.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adjugé à L'archevêque & Rivest Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 065 818,25 \$ taxes incluses, le contrat 1159 pour la réfection de toiture, au centre des loisirs de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE soit autorisée une dépense de 180 000,00 \$ taxes incluses, à titre de contingence pour des dépenses imprévues au chantier;

QUE soit autorisée une dépense de 16 000,00 \$ taxes incluses, à titre d'incidence pour le laboratoire de surveillance des travaux au chantier;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 261 818,00 \$ taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1257387003

CA25 10 186

Approuver et déposer les rapports mensuels du 1^{er} juin 2025 au 30 juin 2025.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels du 1^{er} juin 2025 au 30 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1250139001

CA25 10 187

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1^{er} juin 2025 au 30 juin 2025.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1^{er} juin 2025 au 30 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1250139002

CA25 10 188

Offrir au conseil municipal, la prise en charge la conception et la réalisation des travaux associés à la correction de trois raccordements d'égout inversés et le remplacement de six entrées de services en plomb sur la rue Pascal dans le cadre du contrat de réaménagement de la rue Pascal entre l'avenue Désy et le boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés à la correction de trois raccordements d'égout inversés et le remplacement de six entrées de services en plomb sur la rue Pascal dans le cadre du contrat de réaménagement de la rue Pascal entre l'avenue Désy et le boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1256329004

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

CA25 10 189

Autoriser une dépense totale de 200 000 \$ taxes incluses (100 000 \$ en 2025 et 100 000 \$ en 2026), dans le cadre des activités liées à l'image de marque de l'arrondissement de Montréal-Nord, à même le surplus réservé de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense totale de 200 000 \$ taxes incluses (100 000 \$ en 2025 et 100 000 \$ en 2026), dans le cadre des activités liées à l'image de marque de l'arrondissement de Montréal-Nord, à même le surplus réservé de l'arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1259595012

Intervention de Mme Chantal Rossi, conseillère de ville

CA25 10 190

Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation de délai de 18 mois destinée à permettre à l'arrondissement de Montréal-Nord d'adopter ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adressé une demande de prolongation de délai de 18 mois à la ministre des Affaires municipales afin que l'arrondissement de Montréal-Nord adopte ses règlements de concordance au plan d'urbanisme et de mobilité ;

QUE soit autorisé le secrétaire d'arrondissement à transmettre, à la ministre des Affaires municipales, la résolution du conseil d'arrondissement, ainsi que la documentation justificative produite conformément à la *Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1257040002

CA25 10 191

Adopter le premier projet de résolution PP-069 afin de permettre l'implantation temporaire d'un bâtiment de deux étages comprenant 11 classes modulaires annexé au bâtiment situé au 12600, avenue Fortin, sur le lot 1 096 519 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-069 visant à autoriser l'implantation temporaire d'un bâtiment de deux étages comprenant 11 classes modulaires annexées au bâtiment situé au 12 600, avenue Fortin, sur le lot 1 096 519 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

- Déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser l'utilisation de panneaux de fibrociment comme matériau de revêtement extérieur ;
- Déroger à l'article 82.2 afin de ne pas exiger la plantation d'arbres supplémentaires ;
- Déroger à l'article 92.10 afin de permettre l'implantation du bâtiment à moins de 300 m d'un pipeline, sous réserve de la condition énoncée à l'alinéa suivant ;
- Déroger à l'article 92.20 afin de maintenir l'aire de stationnement existante, sans ajout des cases de stationnement requises.

Le tout aux conditions suivantes :

- QUE les travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans un délai de douze (12) mois suivant son entrée en vigueur, à défaut de quoi ladite autorisation sera réputée nulle et sans effet ;
- QUE le bâtiment temporaire de deux étages, comprenant 11 classes modulaires, soit entièrement démantelé et que le terrain soit remis à son état actuel, à l'exception des arbres plantés, au plus tard le 1er décembre 2030 ;
- QUE l'autorisation écrite de Trans-Nord, permettant l'implantation du bâtiment dans la servitude du pipeline, soit déposée, à défaut de quoi la présente résolution sera nulle et sans effet ;
- QUE 20 unités de stationnement pour vélos, plutôt que les 7 indiquées sur les plans, soient installées sur le terrain, et que cette modification soit reflétée dans les plans accompagnant la demande de permis découlant de la présente résolution ;
- QU'un devis de protection des arbres localisés sur le domaine public en bordure du terrain soit déposé avant la délivrance du permis de construction, précisant les mesures à prendre pour assurer leur bon état durant l'installation et le démantèlement du bâtiment ;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations prévues à la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent ;
- QUE toutes les autres dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur continuent de s'appliquer ;

ET CE, conformément aux documents déposés, soit :

- Le document de présentation PPCMOI daté du 26 mai 2025 et le plan d'architecture et d'implantation daté du 20 mai 2025, tous deux préparés par la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc.

Il a également été fortement suggéré par les membres du comité consultatif d'urbanisme que l'aménagement de la cour d'école et du stationnement soit revu afin de répondre aux nouveaux besoins découlant de l'implantation des classes modulaires.

ET QUE le tout soit applicable au lot 1 096 519 du cadastre du Québec, soit le 12 600, avenue Fortin.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1257758004

Intervention de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement

Approuver l'usage lieu de culte pour le bâtiment situé au 9899, boulevard Saint-Michel, sur les lots 1 175 067 et 2 975 758 du cadastre du Québec en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels et remplacer la résolution CA25 10160 afin de tenir compte de la diffusion de l'avis public.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'occupation par un usage conditionnel de « lieu de culte » de l'immeuble situé du 9899, boulevard Saint-Michel, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- QUE les travaux de transformation débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; à défaut, l'autorisation visée par la présente résolution sera réputée nulle et sans effet;
- QUE la présente autorisation soit conditionnelle à l'approbation des plans de transformation par le processus d'évaluation prévu par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - [GDD n°1257758003];
- QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés avant l'expiration de la validité du permis de transformation;
- QUE la superficie de plancher occupée par l'usage conditionnel « lieu de culte » n'excède pas 2456 m²;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels s'appliquent;
- QUE toutes les autres dispositions des règlements d'urbanisme demeurent applicables;
- QUE les travaux soient réalisés conformément aux plans préparés par Zoubert Azouz Architecte Inc, révisions datées du 21 mai 2025.

QUE le tout soit applicable sur les lots 1175067, 2975758 du cadastre du Québec.

ET QUE cette résolution remplace la résolution CA25 10160 afin de tenir compte de la diffusion de l'avis public;

Adopté à l'unanimité.

40.03 1257758002

CA25 10 193

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces et 20 logements, situé au 4105, rue de Charleroi, sur le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces et 20 logements, situé au 4105, rue de Charleroi ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % à la suite des travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - conserver la garantie à titre de pénalité;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par Vincenzo Stagnitta, architecte et déposés à la DAUSE le 6 mars 2025.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, soit le 4105, rue de Charleroi.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1258311012

CA25 10 194

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un bâtiment trifamilial de deux étages, situé au 10893, avenue de Belleville, sur le lot 1 174 572 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un bâtiment trifamilial de deux étages, situé au 10893, avenue de Belleville ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % à la suite des travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;

· Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:

- faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
- conserver la garantie à titre de pénalité;

· Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;

· Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET conformément aux plans déposés :

· Plans d'architecture, élévations en couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par Patrick Tardif, architecte et déposés à la DAUSE le 21 mai 2025.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 572 du cadastre du Québec, soit le 10893, avenue de Belleville.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1258311011

CA25 10 195

Autoriser la création du poste permanent d'opérateur d'appareils motorisés « A », (numéro d'emploi 601420), groupe de traitement 12, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, en contrepartie de l'abolition du poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B » (numéro d'emploi 601130), groupe de traitement 10, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de préposé à opérateur d'appareils motorisés « A », (numéro d'emploi 601420), groupe de traitement 12, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, en contrepartie de l'abolition du poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B » (numéro d'emploi 601130), groupe de traitement 10, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1255579009

CA25 10 196

Autoriser la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B », (numéro d'emploi 601130), groupe de traitement 10, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, en contrepartie de l'abolition du poste permanent de chauffeur de véhicules motorisés « C » (numéro d'emploi 600190), groupe de traitement 7, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B », (numéro d'emploi 601130), groupe de traitement 10, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, en contrepartie de l'abolition du poste permanent de chauffeur de véhicules motorisés « C » (numéro d'emploi 600190), groupe de traitement 7, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1255579010

CA25 10 197

Nommer Mme Stéphanie Lavigne à titre de cheffe de division de l'urbanisme à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, à compter du 23 août 2025, en vue d'un statut permanent, à cet emploi.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Stéphanie Lavigne à titre de cheffe de division de l'urbanisme à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, à compter du 23 août 2025, en vue d'un statut permanent, à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1258539001

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée à 20h 57.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2025.